

Le 13 juillet 2026

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 13 juillet 2026, à 19 h.

Sont présents :

Le maire, M. Martin Rodrigue, et les conseillers et conseillères suivants :
M. Harold Létourneau, Mme Bianca Perreault, M. Pascal Poulin, M. Alain Dumas et Mme Kim Boulanger;

M. Alain Bouchard, conseiller, est absent.

Mme Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Martin Rodrigue.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

26-07-164 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption procès-verbaux
 - 8 juin 2026
5. Comptes à accepter
 - Juin 2026
6. Avis de motion – Règlement 447-2026 de voirie sur les voies publiques et abrogeant le règlement 146-06

7. Adoption de règlement – Règlement no 446-2026 décrétant des travaux de 10 073 015 \$ pour la construction d'un bâtiment abritant l'hôtel de ville et la salle communautaire et un emprunt de 4 487 015 \$ relié à la réalisation de ces travaux
8. Demande de dérogation mineure – 365, route du Président-Kennedy – Lot 3 747 966
9. Adoption du premier projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – 1408, rue Principale – Lot 6 524 381
10. Embauche étudiante – Camp de jour – Été 2026
11. Démission M. Éric Lebel – Chef d'équipe aux travaux publics
12. M. Jean-François Bolduc, directeur service incendie – Modification contrat de travail (adhésion assurance collective)
13. Offre de services – FQM – Devis service ingénierie – Projet nouvel hôtel de ville et salle communautaire
14. Adhésion Publio
15. Demande de prix – Ledsion Canada – Fourniture ensembles d'éclairage de rue
16. Ouverture de la nouvelle 5^e Rue – Développement résidentiel lots 4 645 703, 6 550 947 et 6 550 948
17. Cession 16^e Rue – Les Constructions Sylvain Demers Inc. – Entente relative à des travaux municipaux
18. Désignation des signataires – Cession 16^e Rue – Les Constructions Sylvain Demers Inc. – Entente relative à des travaux municipaux
19. Servitudes infrastructures municipales – Lots 3 746 767 et 6 319 072
20. Désignation des signataires – Servitudes infrastructures municipales – Lots 3 746 767 et 6 319 072
21. Scellement de fissures routes Fortin et St-René – Redevances carrières
22. Transfert budgétaire – Redevances carrières – Rechargement de gravier rang 7
23. Renouvellement location casse-croûte de l'aréna
24. Programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) – Achat et installation d'un radar pédagogique
25. Appui – Programme de médecine familiale
26. Contribution financière – Soirée en noir et blanc
27. CPS Les Passerelles – Autorisation guignolée 2026
28. Remerciements – Caisse Desjardins du Sud de la Beauce
29. Rapports des comités
30. Période de questions
31. Levée de l'assemblée

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 26-07-165 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement que l'on adopte les procès-verbaux de la séance spéciale du 1^{er} juin 2026 et celui de la séance ordinaire du 8 juin 2026 tel que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

- 26-07-166 Il est proposé par M. Pascal Poulin, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de juin 2026 soient acceptés selon les chèques M2600246 et M2600248, C2600249 à C2600289 et L2600240 à L2600294 pour un déboursé total de 2 875 129.06 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Chantal Poulin, Directrice générale/Greffière-trésorière

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NO 447-2026 DE VOIRIE SUR LES VOIES PUBLIQUES ABROGEANT LE RÈGLEMENT 146-06

- 26-07-167 Le conseiller, M. Alain Dumas, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement no 447-2026 de voirie sur les voies publiques abrogeant le règlement 146-06.

Dépôt du projet et dispense de lecture.

**ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT NO 446-2026
DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE 10 073 015 \$ POUR LA
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ABRITANT L'HÔTEL DE VILLE ET
LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET UN EMPRUNT DE 4 487 015 \$
RELIÉ À LA RÉALISATION DE CES TRAVAUX**

26-07-168 Attendu que le conseil juge nécessaire d'adopter un règlement d'emprunt afin de réaliser les travaux de construction du bâtiment abritant l'hôtel de ville ainsi que la salle communautaire;

Attendu que l'avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 8 juin 2026;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière a obtenu une aide financière dans le programme PRACIM;

Attendu que la municipalité de St-Côme-Linière a des surplus accumulés affectés pour l'hôtel de ville et la salle communautaire;

En conséquence, il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que le conseil adopte le règlement no 446-2026 décrétant des travaux de 10 073 015 \$ pour la construction d'un bâtiment abritant l'hôtel de ville et la salle communautaire et un emprunt de 4 487 015 \$ relié à la réalisation de ces travaux.

**DEMANDE DÉROGATION MINEURE – 365, ROUTE DU PRÉSIDENT-
KENNEDY – LOT 3 747 966**

Nature et effets

26-07-169 La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un garage résidentiel ayant une superficie de 143 m² alors que celle de la résidence est de 72 m². Alors que l'article 4.3 b du règlement de zonage no 148-06 stipule que la superficie maximale d'un garage privé non contigu au bâtiment principal est 100% de la superficie au sol du bâtiment principal.

Identification du site concerné

Lot 3 747 966 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure.

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement que l'on accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété du 365, route du Président-Kennedy afin d'autoriser la construction d'un garage résidentiel avec une superficie de 143 m² alors que celle de la résidence est de 72 m².

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION AUTORISANT UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – 1408, RUE PRINCIPALE – LOT 6 524 381

26-07-170 ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) conformément au règlement numéro 445-2026;

ATTENDU QUE le projet vise l'immeuble situé au 1408, rue Principale, correspondant au lot 6 524 381 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le projet consiste à aménager et exploiter un gîte et un café dans la résidence. Cinq chambres seraient en location et le café pourrait asseoir une trentaine de personnes;

ATTENDU QUE le projet déroge aux dispositions suivantes du règlement de zonage numéro 148-06 :

- L'usage Hébergement et restauration n'est pas autorisé en zone RA-10 selon l'article 3.2.10.1
- Un seul usage est autorisé dans l'habitation selon l'article 3.2.1, paragraphe E, 5^e alinéa
- La superficie de l'usage intégré à la résidence est estimée à 90% alors que seulement 40% de la superficie au sol de la résidence est autorisé selon l'article 3.2.1, paragraphe E, 2^e alinéa.

ATTENDU QUE le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande lors de sa séance du 8 juillet 2026 et a recommandé son approbation;

ATTENDU QUE le conseil est d'avis que le projet s'intègre adéquatement au milieu d'insertion et satisfait aux critères d'évaluation prévus au règlement sur les PPCMOI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Harold Létourneau appuyé par M. Pascal Poulin et résolu :

QUE le conseil adopte le premier projet de résolution autorisant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant le lot 6 524 381 du cadastre du Québec, situé au 1408, rue Principale, conformément à la demande déposée par le requérant.

QUE cette autorisation soit accordée sous réserve des conditions suivantes :

1. Toutes les autorisations requises en vertu des lois et règlements applicables concernant l'ouverture d'un gîte et d'un café devront être obtenues par les propriétaires ;
2. Les travaux devront être réalisés conformément aux normes municipales en vigueur et devront être en lien avec le projet déposé.

QUE le présent premier projet de résolution soit soumis à la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, incluant la tenue d'une assemblée publique de consultation ainsi que la tenue d'un registre de signatures.

EMBAUCHE ÉTUDIANTE – CAMP DE JOUR – ÉTÉ 2026

- 26-07-171 Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on embauche l'étudiante ci-dessous pour travailler au camp de jour pour la saison 2026 aux conditions établies par la directrice des loisirs.

Camp de jour (aide monitrice)

Mme Lidia Gonthier

DÉMISSION M. ÉRIC LEBEL – CHEF D'ÉQUIPE AUX TRAVAUX PUBLICS

- 26-07-172 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte la démission de M. Éric Lebel du poste de chef d'équipe du service des travaux publics. Cette démission est effective à partir du 26 juin 2026. Nous remercions M. Lebel pour son dévouement dans ce poste et lui souhaitons une belle continuité au sein du service des travaux publics à titre de journalier / opérateur de machinerie.

M. JEAN-FRANÇOIS BOLDUC, DIRECTEUR SERVICE INCENDIE – MODIFICATION CONTRAT DE TRAVAIL (ADHÉSION ASSURANCE COLLECTIVE)

- 26-07-173 Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement que le maire, M. Martin Rodrigue, soit autorisé à signer la nouvelle entente de travail de M. Jean-François Bolduc, directeur du service incendie, afin de permettre à M. Bolduc d'adhérer au régime d'assurance collective de la municipalité, et ce, selon les conditions entendues.

OFFRE DE SERVICES – FQM – DEVIS SERVICE INGÉNIERIE – PROJET NOUVEL HÔTEL DE VILLE ET SALLE COMMUNAUTAIRE

- 26-07-174 Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'accepter l'offre de services présentée par la Fédération québécoise des municipalités, au montant de 22 000 \$, pour la préparation des documents d'appel d'offres pour le service d'ingénierie ainsi que pour la tenue du comité de sélection dans le cadre du projet du nouvel hôtel de ville et de la salle communautaire tel que plus amplement décrit dans le courriel reçu en date du 8 juin 2026.

ADHÉSION PUBLIO

- 26-07-175 Il est proposé par M. Pascal Poulin, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adhère à la plateforme de publications locales Publio au coût annuel de 500 \$ plus taxes.

DEMANDE DE PRIX – LEDSION CANADA – FOURNITURE ENSEMBLES D'ÉCLAIRAGE DE RUE

- 26-07-176 Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement d'accepter l'offre de Ledsion Canada pour la fourniture de 35 ensembles d'éclairage de rue, pour un montant de 14 000 \$ plus taxes, tel que plus amplement d'écrit dans leur offre datée du 29 juin 2026.

OUVERTURE DE LA NOUVELLE 5^E RUE – DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL LOTS 4 645 703, 6 550 947 et 6 550 948

- 26-07-177 ATTENDU le projet de développement résidentiel sur les lots 4 645 703, 6 550 947 et 6 550 948 et l'entente signée avec le promoteur;

Il est proposé par M. Pascal Poulin, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement que la municipalité confirme son intention d'ouvrir cette rue municipale projetée, étant identifiée comme le prolongement de la 5^e Rue, et ce, dès la fin des travaux et de la réception des autorisations nécessaires.

CESSION 16^E RUE – LES CONSTRUCTIONS SYLVAIN DEMERS INC. – ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

- 26-07-178 ATTENDU l'entente relative à des travaux municipaux signée avec Les Constructions Sylvain Demers Inc.;

ATTENDU qu'une visite pour la réception provisoire a été faite le 13 novembre 2025 où étaient présents le promoteur, Stantec, l'entrepreneur ainsi que les représentants de la municipalité;

ATTENDU que la municipalité accepte la réception provisoire des travaux;

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement que la municipalité de St-Côme-Linière accepte la cession à titre gratuit d'une partie de la 16^e Rue, lots 6 557 053 et 6 557 060, par Les Constructions Sylvain Demers Inc., selon les conditions décrites dans l'entente relative à des travaux municipaux signée avec le promoteur et que la municipalité paie les frais de notaire.

**DESIGNATION DES SIGNATAIRES – CESSIION 16^E RUE – LES
CONSTRUCTIONS SYLVAIN DEMERS INC. – ENTENTE RELATIVE À
DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

- 26-07-179 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement que le maire, M. Martin Rodrigue, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la cession à titre gratuit d'une partie de la 16^e Rue, lot 6 557 053 et 6 557 060, par Les Constructions Sylvain Demers Inc.

**SERVITUDES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – LOTS 3 746 767
ET 6 319 072**

- 26-07-180 Il est proposé par M. Pascal Poulin, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement que la municipalité fasse l'acquisition d'une servitude pour des infrastructures municipales (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial) sur les lots 3 746 767 et 6 319 072, le tout tel que plus amplement décrit dans la description technique faite par M. Jonathan Paquet, arpenteur-géomètre, projet SG8497-1, minute 1916, et que la municipalité paie les frais d'arpenteur et de notaire découlant de ces servitudes.

Cette résolution annule et remplace la résolution no 26-04-088.

**DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES — SERVITUDES
INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – LOTS 3 746 767 ET 6 319 072**

- 26-07-181 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement que M. Martin Rodrigue, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires aux servitudes d'infrastructures municipales (aqueduc, égouts sanitaire et pluvial) sur les lots 3 746 767 et 6 319 072 le tout tel que plus amplement décrit dans la description technique faite par M. Jonathan Paquet, arpenteur-géomètre, projet SG8497-1, minute 1916.

Cette résolution annule et remplace la résolution no 26-04-089.

**SCELLEMENT DE FISSURES ROUTES FORTIN ET ST-RENÉ –
REDEVANCES CARRIÈRES**

26-07-182 ATTENDU que l'on prévoit faire faire le scellement des fissures dans les routes Fortin et St-René pour un montant approximatif de 7 000 \$ plus taxes;

ATTENDU le montant cumulé de 82 797.29 \$ dans le compte Revenus reportés – Carrière sablière #55-163-00;

ATTENDU que cette réserve doit être utilisée pour l'entretien des chemins donnant accès aux carrières et sablières et que les routes Fortin et St-René font parties de ceux-ci;

Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement que l'on fasse faire le scellement des fissures dans les routes Fortin et St-René afin d'en faire l'entretien annuel et que le montant de cette dépense (7 000 \$ plus taxes) soit pris dans le compte Revenus reportés – Carrière sablière #55-163-00.

**TRANSFERT BUDGÉTAIRE – REDEVANCES CARRIÈRES –
RECHARGEMENT GRAVIER RANG 7**

26-07-183 ATTENDU la résolution no 26-06-160 autorisant le rechargement de gravier dans le rang 7 ainsi que la dépense à être prise dans le compte Revenus reportés – Carrière sablière;

ATTENDU que la dépense nette réelle est de 13 423.63 \$;

ATTENDU le montant cumulé de 82 797.29 \$ dans le compte Revenus reportés – Carrière sablière #55-163-00;

ATTENDU que cette réserve doit être utilisée pour l'entretien des chemins donnant accès aux carrières et sablières et que le rang 7 fait partie de ceux-ci;

Il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on transfère du compte Revenus reportés – Carrière sablière #55-163-00 un montant de 13 423.63 \$ au compte de revenus Redevances carrières et sablières #01-243-10.

RENOUVELLEMENT LOCATION CASSE-CROÛTE DE L'ARÉNA

- 26-07-184 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement que l'on autorise Mme Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, à signer au nom de la municipalité de St-Côme-Linière, l'entente pour le renouvellement de la location du casse-croûte de l'aréna avec l'entreprise 9534-6862 Québec Inc. (Casse-Croûte Linière) représentée par M. Carl Paquet et Mme Annie Rodrigue.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (PAFFSR) – ACHAT ET INSTALLATION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

- 26-07-185 ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet d'achat et d'installation d'un radar pédagogique, mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 7 633.50 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 6 107 \$;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Côme-Linière doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un(e) de ses représentant(e)s à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Pascal Poulin, secondé par M. Harold Létourneau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de St-Côme-Linière autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, et confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que Mme Chantal Poulin, directrice générale, est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

APPUI – PROGRAMME DE MÉDECINE FAMILIALE

26-07-186 ATTENDU le souhait de l'Université du Québec d'implanter un nouveau programme de médecine familiale;

ATTENDU que l'objectif de ce programme est de former des médecins de famille attirés par cette pratique ;

ATTENDU qu'il est souhaité par ce programme que 75% des candidats étudiants proviennent des régions;

ATTENDU l'impact positif que pourrait avoir ce programme sur la desserte médicale en région;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Kim Boulanger et résolu unanimement d'appuyer sans condition l'Université du Québec dans son souhait de doter cette institution d'un programme de médecine familiale.

Il est de plus résolu de transmettre une copie de la présente résolution à la ministre de la Santé, au député de Beauce-Sud, à la FQM et à l'UMQ.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE – SOIRÉE EN NOIR ET BLANC

- 26-07-187 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Harold Létourneau et résolu unanimement que l'on accorde une contribution financière de 800 \$ aux organisateurs pour l'évènement « Soirée en noir en blanc » qui sera tenu le 15 août prochain au bénéfice des équipes sportives de St-Côme-Linière.

CPS LES PASSERELLES – AUTORISATION GUIGNOLÉE 2026

- 26-07-188 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Pascal Poulin et résolu unanimement que l'on autorise le CPS Les Passerelles à tenir leur guignolée annuelle, samedi le 12 décembre 2026, sur un axe routier de la municipalité de St-Côme-Linière, lequel sera déterminé après entente entre les deux parties.

REMERCIEMENTS – CAISSE DESJARDINS DU SUD DE LA BEAUCE

- 26-07-189 Il est proposé par Mme Kim Boulanger, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on transmette nos remerciements à la caisse Desjardins du Sud de la Beauce pour le soutien financier accordé pour ces projet et/ou activités pour l'année 2026 :

- Jeudis musicaux	500 \$
- Camp de jour	5 000 \$
- Surface de dek hockey	5 000 \$
- Achat nouvelle zamboni	10 000 \$
- Équipement de sauvetage hors route	10 000 \$

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 26-07-190 La période de questions étant terminée, il est proposé par M. Harold Létourneau, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 35.

La prochaine séance régulière sera à 19 h, lundi, le 10 août 2026, à la salle Optimiste.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
13 JUILLET 2026**

Je, Martin Rodrigue, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Martin Rodrigue
Maire

Chantal Poulin
Directrice générale/Greffière-trésorière